Livraison des denrées à votre école

Le Club des petits déjeuners est fier de pouvoir offrir des produits frais, variés et nutritifs livrés directement à votre école et aux quatre coins de la province.

Les livraisons sont effectuées du lundi au vendredi (y compris lors des journées pédagogiques), selon un calendrier préétabli entre le Club et les compagnies de transport, calendrier qui est envoyé aux écoles en début d'année scolaire.

Les livraisons et leur réception sont une **responsabilité partagée** entre le Club, les transporteurs et les écoles. Le Club compte donc sur la compréhension et la **flexibilité des milieux scolaires** pour prendre en charge les livraisons reçues, de la porte de réception (préalablement déterminée) jusqu'au lieu d'entreposage des denrées.

RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR :

- Aviser un membre du personnel de l'arrivée de la livraison.
- Déposer les denrées à l'intérieur de l'école, via la porte de livraison désignée.
- Faire signer le bon de livraison par l'école, et désigner l'endroit où l'enveloppe plastifiée contenant le bon de commande est collée, pour la validation par l'école.



RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE :

- Prendre en charge la livraison, de la porte de réception jusqu'au lieu d'entreposage des denrées.
- S'assurer que la porte de livraison est accessible pour le livreur en tout temps (en hiver, assurez-vous que tout est bien déneigé, y compris le chemin menant à la porte).
- Vérifier rapidement le bon de commande placé dans l'enveloppe plastifiée, afin de valider le nom de l'école et les produits reçus. En cas d'erreur ou d'anomalie (quantité, produits, etc.), ce document doit être conservé et transmis pour faciliter le suivi et la correction.



Dernière mise à jour : Juillet 2025

Livraison des denrées à votre école

CLUB des petits déjeuners MC

RAPPEL !
Certains imprévus (comme la circulation routière, la météo et la révision des itinéraires de livraison par le transporteur) peuvent empêcher la livraison de denrées selon l'horaire habituel.

Il est important que **l'école puisse recevoir sa livraison à tout moment de la journée**. Il est donc essentiel d'établir, en début d'année, un **système pour accueillir vos livraisons de denrées en toutes circonstances**.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE SOLUTIONS MISES EN PLACE DANS CERTAINES ÉCOLES :

- Quelques membres de **l'équipe-école** (concierge, secrétaire, personnel enseignant ou du service de garde, etc.) sont assigné(es) à la réception et au rangement des aliments réfrigérés. Les aliments non périssables sont rangés plus tard par le ou la bénévole en chef (responsable du programme).

- Des **élèves** acheminent les boîtes au local d'entreposage à l'aide d'un chariot et rangent les aliments périssables. Les aliments non périssables peuvent être rangés plus tard par le ou la bénévole en chef (responsable du programme).

- Des **bénévoles** sont responsables de gérer la réception des livraisons.. Une personne membre de l'équipe-école les avise de l'arrivée des denrées.







ATTENTION :
Le refus d'une livraison peut engendrer plusieurs frais (déplacement inutile des livreurs, coûts supplémentaires en essence, perte de nourriture, etc.).

La coopération et le soutien de l'ensemble des personnes impliquées sont essentiels au succès de chaque programme de petits déjeuners et à la réalisation de notre objectif commun : offrir un meilleur départ à chaque enfant.